

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

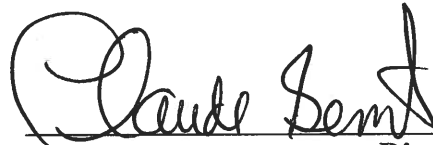
CLAUDE BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 16 août 2021 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 250 rue Brassard (matricule 7370-04-0455). La demande concerne l'aménagement de cases de stationnement ayant 1.7 mètres (5' 7'') qui empièteraient dans la rue publique, ce qui contrevient à l'article 6.12.3 du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne l'aménagement des stationnements sans pavés ou asphalte, ce qui contrevient à l'article 6.12.7 du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 30^e
jour de juillet deux mille vingt et un (2021)**



**Directeur général
adjoint**

=====
Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30** de l'après-midi, le **30^e jour de juillet deux mille vingt et un (2021)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de juillet deux mille vingt et un (2021).



**Directeur général
adjoint**